



# TARIFS ET HORAIRES 2022-2023



## Frais de scolarité

Le règlement des factures par **prélèvement automatique** est le mode de règlement privilégié par l'école. Cela permet un traitement rapide et régulier. Nous reconduisons les prélèvements automatiques pour tous les règlements de factures pour les familles déjà inscrites à l'école les années précédentes (sauf si changement de RIB depuis l'année précédente).

**Le prélèvement mensuel a lieu le 15 de chaque mois**, à tout moment, ce dernier peut être interrompu à votre demande. Chaque mois, une facture vous détaillant les différents montants vous sera adressée par mail.

**Maternelle :** 27,50 € /mois (sur 10 mois)

**Primaire :** 29,50 €/mois (sur 10 mois)

Réduction de 7 €/mois pour le 3ème enfant

## La cantine

Les repas sont approvisionnés par la société de restauration Les 2 Rives.

**Le prix du repas est fixé à 4 €.**

Vous trouverez toutes les semaines les menus sur le site internet de l'école.



## Inscriptions.

✓ **Pour les repas réguliers ou prévus:**

Fiche d'inscription pour l'année transmise aux familles la semaine de la rentrée.

✓ **Pour les repas occasionnels :**

**En maternelle :** donner **l'avant-veille** du repas un ticket jaune qui sera dans la pochette transparente.

**En primaire :** l'enfant s'inscrit sur le tableau de cantine affiché en classe.

✓ **En cas d'absence, même pour maladie :**

Le premier repas restera à votre charge, car il sera déjà acheté par l'OGEC. Pour éviter la facturation d'autres repas **pendant l'absence de votre enfant, il faut IMPERATIVEMENT envoyer un mail avant 9h à [ecole.stedern@wanadoo.fr](mailto:ecole.stedern@wanadoo.fr)** pour préciser le nombre de repas à décommander.

## **La garderie**

**Le matin** : de 7h30 à 8h35 et **le soir** : de 16h40 à 18h45

**Tarif de la garderie** : 0,92 € (facturation à la ½ heure) + 1€ le goûter

Les enfants présents **avant 8h35** vont à la garderie.

**L'école n'est pas responsable des enfants qui sont sur le parking avant l'ouverture des portes à 8h35.**

A partir de 8h35, les enfants arrivant à l'école iront directement en classe. De même, ceux qui n'auront pas quitté l'école à **16h40** seront conduits à la garderie.

**Nous vous demandons donc d'être attentifs et vigilants au respect de ces horaires !**

**Personnes responsables :**

\* **le matin** : Laurence MONOT et Stéphanie LAGADEC

\* **le soir** : Véronique GOUEREC, Camille COLLIN, Christine QUERE, Carine RICHARD

## **Horaires de l'école**

✓ *En classes de maternelle* : 8h45-11h55 (ouverture 8h35)      13h30-16h25

*Récréations de maternelle* : 10h30-11h00      15h10-15h40

✓ *En classes de primaire* : 8h45-12h00 (ouverture 8h35)      13h30-16h30

*Récréations de primaire* : 10h15-10h30(CM) et 10h30-10h45 (CP, CE)  
15h-15h15(CP, CE) et 15h15-15h30(CM)

♦ L'accès à la cour n'est autorisé qu'à partir de **8h35 et 13h20** pour les élèves déjeunant à l'extérieur.

♦ A midi, si vous arrivez en retard (après 12h10), vous devrez aller chercher votre enfant à la cantine.